

**CONSEIL GENERAL  
DES HAUTES-PYRENEES**

**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL GENERAL**

-----  
**SIXIEME REUNION DE 2011**

**Séance du 21 octobre 2011**

**Etaient présents :** M. Anglade, M. Azavant, M. Beaucoueste, Mme Bédouret, M. Béhague, Mme Beyrié, M. Boube, Mme Bourdeu, M. Brune, M. Buron, M. Castells, M. Dubarry, M. Dubertrand, Mme Dubié, M. Dufaure, Mme Durrieu, M. Dutour, M. Duzer, M. Forgues, M. Fourcade, M. Laval, M. Léo, M. Loudet, M. Marthe, M. Miqueu, M. Palmade, M. Pélieu, Mme Robin-Rodrigo, Mme Siani, M. Verdier, M. Vignes.

**Avaient donné pouvoir :** M. Fortassin à M. Pélieu, M. Glavany à M. Palmade, M. Guilhas à Mme Siani.

**MOTION POUR LA DEFENSE DE NOS HOPITAUX DE PROXIMITE**

Après lecture par M. Buron, la motion suivante est adoptée avec 17 voix pour :

« Le Conseil Général des Hautes-Pyrénées, attaché à l'égalité d'accès aux soins pour tous, réaffirme que la santé n'est pas un service comme un autre, qu'il constitue un droit fondamental qui ne peut obéir à la seule logique comptable et financière.

Il rappelle que l'hôpital public est au cœur de notre système de santé en permettant l'égalité d'accès aux soins pour tous sans discrimination, en assurant la permanence des soins et l'accueil d'urgences, en offrant des soins et un service de qualité adaptés aux besoins de la population.

En ce sens, le maintien des hôpitaux publics de proximité, porteurs des valeurs de service public, revêt une importance particulière dans un département comme le nôtre, à la fois rural et de montagne, confronté au vieillissement de sa population.

**Considérant** que la politique menée par le Gouvernement aggrave les inégalités en permettant l'augmentation des dépassements d'honoraires et fragilise l'hôpital public par une mise en concurrence avec les structures privées,

**Considérant** que l'avenir de l'hôpital public est sévèrement hypothéqué par l'application de la tarification à l'activité (T2A) et la loi Bachelot (HPST) lesquelles dictent une politique du chiffre, un rationnement des moyens financiers alors même que l'hôpital doit assumer les missions d'intérêt général et notamment la permanence des soins continus,

**Considérant** que la réforme hospitalière menée dans notre département par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) aboutit à l'offre d'un pôle de santé public/privé sur Tarbes,

**Considérant** que ce projet consiste à adosser une aile hospitalière à la clinique Ormeau-Pyrénées, et prévoit une réduction de 40% de l'offre de lits publics,

**Considérant** que ce projet vise à amputer l'hôpital de Lourdes de sa maternité, qui pratique 315 accouchements par an et de son activité chirurgicale,

**Constatant** que ce projet d'hôpital unique n'emporte l'adhésion ni de la communauté médicale, ni des usagers car il n'apporte aucune garantie sur une répartition équilibrée des spécialités médicales entre hôpital et les cliniques,

**Considérant** leurs craintes que les activités les moins rentables se reportent exclusivement sur le secteur public et renforcent le monopôle privé sur certaines spécialités remettant ainsi en cause le libre choix du patient,

**Constatant** enfin que ce pôle de santé public/privé à Tarbes n'est pas à même de garantir les conditions d'accès aux soins pour tous les haut-pyrénéens.

Le Conseil Général **affirme** son opposition au projet porté par l'ARS

**et exige :**

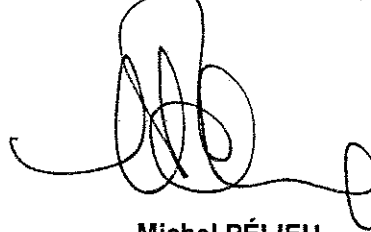
- un véritable schéma départemental d'organisation de la santé,
- le maintien de l'hôpital de Lourdes dans sa configuration actuelle avec l'ensemble de ses activités chirurgicales et de sa maternité pour maintenir l'accès aux soins aux habitants des vallées des Gaves, ainsi que l'indépendance de l'établissement en termes de gestion préalable indispensable à son maintien,
- la réouverture de la maternité de Lannemezan dans les meilleurs délais, conformément à la décision rendue par le Tribunal Administratif de Pau et la consolidation de Lannemezan en tant que pôle hospitalier de proximité,
- le maintien et le développement d'un hôpital public attractif à Tarbes,
- le maintien et le développement du centre hospitalier de Bagnères de Bigorre et d'un service d'urgences.

C'est pourquoi, dénonçant avec force les choix politiques du Gouvernement qui, contrairement aux principes fondamentaux de notre République, remettent gravement en cause l'égalité de tous devant l'accès aux soins publics de proximité et de qualité, le Conseil Général soutient :

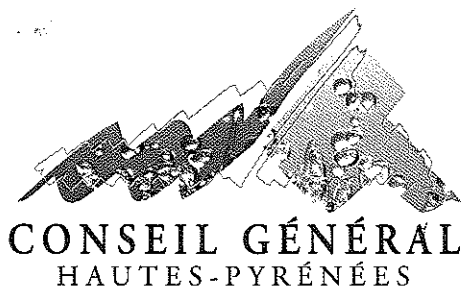
- l'augmentation conséquente du numerus clausus pour répondre à la pénurie de médecins,
- la suppression de la Tarification à l'Activité pour les hôpitaux publics,
- la suppression de la loi Hôpital Patients Santé et Territoires (loi Bachelot),
- le refinancement de la Sécurité Sociale par la mise à contribution des revenus du capital pour rétablir son caractère solidaire,
- l'interdiction des dépassements d'honoraires,
- la prise en compte du financement de la dépendance par la solidarité nationale.

Soucieux de créer les conditions d'un large débat public et de la nécessaire concertation sur un sujet qui concerne la santé des Haut-Pyrénéens, le Conseil Général appelle de ses vœux la mise en place d'une instance de concertation réunissant les représentants des comités de défense des hôpitaux et du collectif « Hôpitaux 65 », des élus, des médecins, des représentants des salariés et de l'ARS. Ce groupe de travail, sous l'égide du Conseil Général se propose d'être l'initiateur de cette démarche. L'objectif est de favoriser un maillage hospitalier départemental basé sur un projet médical concerté, qui réponde aux besoins des populations et des territoires notamment en mettant en place des coopérations entre les quatre hôpitaux publics, les cliniques privées, les professions de santé libérale avec prise en compte des nouveaux modes d'exercices professionnels (maisons pluridisciplinaires de santé, pôle de santé, maisons médicales, ...). Ceci afin de gérer du mieux possible la pénurie de médecins et le manque de moyens financiers et humains qui, rappelons-le, ne sont que les conséquences directes de choix politiques. »

**LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL,**



**Michel PÉLIEU**



REPUBLIQUE FRANCAISE

Tarbes, le 28 Octobre 2011

LE PRESIDENT

**Monsieur José NAVARRO**  
**Secrétaire Général Adjoint de l'Union**  
**Départementale des Syndicats CGT des**  
**Hautes-Pyrénées**  
**Bourse du Travail**  
**Place des Droits de l'Homme**  
**65000 TARBES**

**Objet** : Hôpitaux de proximité.

**N/Réf.** : CAB - MP/JM/KB

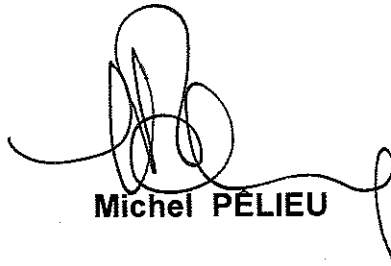
**Monsieur,**

J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli, la motion adoptée par le Conseil Général des Hautes-Pyrénées, lors de sa séance du 21 Octobre 2011 pour la défense des hôpitaux de proximité.

Je vous en souhaite bonne réception et bien entendu, je porterai à votre connaissance toute information relative à l'évolution de cette démarche.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur**, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

**P.J** : .1



**Michel PÉLIEU**